

## **Projet éolien en mer des Deux Côtes : La Compagnie du Vent, Groupe GDF SUEZ va poursuivre les études sur la base du projet « Large »**

**Suite au débat public consacré à son projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, et confortée par les résultats d'une enquête TNS Sofres sur l'acceptation de celui-ci, La Compagnie du Vent va poursuivre les études, sur la base de la variante « Large ». Ces études porteront notamment sur la compatibilité du parc avec la pêche et sur son intégration paysagère.**

**La Compagnie du Vent réaffirme ainsi sa volonté de contribuer à l'émergence d'une filière éolienne offshore en France, dans l'attente de l'annonce par l'Etat des zones propices au développement de l'éolien en mer.**

### **Une décision importante**

Lors du débat public qui s'est tenu dans la Somme et la Seine-Maritime entre le 28 avril et le 10 septembre 2010, La Compagnie du Vent a fait évoluer son projet afin de répondre aux attentes exprimées par les parties prenantes. Aujourd'hui, La Compagnie du Vent décide de poursuivre les études sur le projet des Deux Côtes sur la base du projet « Large » encore amélioré. La Compagnie du Vent franchit ainsi une nouvelle étape vers l'installation potentielle d'un des projets éoliens offshore les plus importants du monde, et qui constituerait le premier maillon de la filière française de l'éolien offshore.

La décision de poursuivre les études pour le projet s'appuie notamment sur :

- les enseignements du débat public (voir annexe 1) ;
- les résultats d'une enquête TNS Sofres auprès d'échantillons représentatifs de la population locale et nationale (voir annexe 2) ;
- la volonté de contribuer à l'objectif national de 6 000 mégawatts d'éolien en mer d'ici à 2020 et à l'engagement du Grenelle de l'Environnement fixant à 23% la part d'énergies renouvelables d'ici à 2020 ;
- la possibilité de favoriser le développement économique d'une filière éolienne offshore à la fois bénéfique pour la France et pour les deux départements concernés, créatrice de richesses, génératrice d'emplois non délocalisables, et compétitive.

*« Le débat public qui s'est tenu entre avril et septembre de cette année a permis l'expression de la démocratie de proximité. Tous les points de vue ont été entendus et le projet « Large » en sort conforté et amélioré. Les résultats de l'étude menée par l'institut TNS Sofres permettent également d'avoir une évaluation complémentaire de l'acceptation du projet des Deux Côtes. Dans ce contexte favorable, La Compagnie du Vent, déjà pionnière dans le domaine de l'éolien terrestre, va donc poursuivre les études du projet en mer des Deux Côtes sur la base du projet « Large ». Nous allons mettre en œuvre un ambitieux dispositif de concertation comme la loi nous y invite, et réaliser dès à présent les études complémentaires nécessaires pour répondre aux attentes exprimées et optimiser le projet. »,* commente Jean-Michel Germa, Président de La Compagnie du Vent, Groupe GDF SUEZ.

### **LA COMPAGNIE DU VENT**

## Une enquête d'opinion favorable

Constatant un écart entre les avis recueillis sur le terrain, et certains exprimés lors du débat public, La Compagnie du Vent a fait réaliser une étude d'opinion sur son projet.

- Selon une étude TNS Sofres réalisée en septembre dernier<sup>1</sup>, le projet des Deux Côtes est soutenu par les deux tiers de la population locale (65% sur la Somme et la Seine-Maritime), et bénéficie également du soutien de 6 Français sur 10 (61%) (voir détails ci-dessous et en pièce jointe).
- Par ailleurs, le Commissariat Général au Développement Durable<sup>2</sup> a récemment publié le baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat 2010, et indique que « *L'enquête confirme ce que disent d'autres études sur le sujet : l'opinion est très positive vis-à-vis de l'énergie éolienne. 67% des personnes interrogées seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à un kilomètre de chez elles s'il y avait la possibilité d'en installer. Cette attitude est largement partagée par la population.* »

## Un avenir à construire ensemble

« *La Picardie et la Haute-Normandie sont en pole position pour accueillir un projet comme le nôtre. La Picardie a déjà développé une filière éolienne terrestre forte avec 24 parcs en fonctionnement et possède des compétences connexes, notamment pour les activités de sous-traitance. La Haute-Normandie dispose de ports idéalement placés, bases arrière pertinentes pour l'assemblage des éoliennes, l'installation en mer ou la maintenance. Nous sommes convaincus que des métiers nouveaux vont émerger, mais aussi que beaucoup de compétences existent déjà localement. Si ce projet devait se réaliser, notre objectif serait de privilégier ces savoir-faire, de mutualiser les initiatives et de travailler en étroite collaboration avec les acteurs économiques locaux pour créer des emplois d'avenir. A l'échelle régionale, le projet des Deux Côtes a la taille nécessaire pour lancer la filière française de l'éolien offshore et pour mobiliser jusqu'à 2 000 emplois locaux durant les 3 années de construction et jusqu'à 150 emplois permanents pendant les 30 années d'exploitation* » déclare Bernard Monluc, Directeur du projet des Deux Côtes à La Compagnie du Vent, Groupe GDF SUEZ.

Dès aujourd'hui, La Compagnie du Vent va engager des études complémentaires afin de répondre aux attentes exprimées lors du débat public, attentes que l'on retrouve également dans les résultats de l'étude TNS Sofres. « *Nous allons notamment poursuivre le dialogue avec les pêcheurs en vue du réaménagement du parc le rendant compatible avec la pêche, redoubler d'attention sur l'étude d'intégration paysagère, et plus généralement sur l'ensemble des études visant à insérer au mieux le projet au sein de son territoire* » indique Jean-Mathieu Kolb, Directeur adjoint en charge du développement du projet des Deux Côtes à La Compagnie du Vent, Groupe GDF SUEZ.

Dans ce cadre, La Compagnie du Vent va :

- Mettre en place une commission locale d'information à destination des élus locaux et des populations riveraines, ainsi que des supports d'information interactifs (site Internet, lettre d'information...) qui permettront d'informer et de consulter régulièrement le public.

---

<sup>1</sup> Etude TNS Sofres réalisée du 17 au 22 septembre 2010 sur un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus ainsi que sur un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population des départements de la Seine-Maritime, de la Somme et des deux départements, âgée de 18 ans et plus.

<sup>2</sup> Commissariat Général au Développement Durable, n°167, octobre 2010

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

### LA COMPAGNIE DU VENT

- Poursuivre la concertation avec les acteurs locaux au sein d'un Comité de projet placé sous l'égide des préfets et réunissant des représentants des différents collèges (Etat, collectivités locales, associations agréées, acteurs socio-économiques).
- Placer les études de suivi après installation sous l'autorité d'un groupement d'intérêt scientifique regroupant les acteurs concernés (scientifiques locaux, associations agréées, acteurs socio-économiques).

### **Contacts presse**

**Isabelle GIUDICELLI, responsable de communication**

Tél. : 04 99 52 80 03, e-mail : [isabelle.giudicelli@compagnieduvent.com](mailto:isabelle.giudicelli@compagnieduvent.com)

■ [www.compagnieduvent.com](http://www.compagnieduvent.com) ■

### **OPEN SPACE**

Alexandra Romano

[alexandra@openspace.fr](mailto:alexandra@openspace.fr)

Tel. 01 47 64 19 80

Mobile. 06 17 40 04 26

Valérie Fuchs

[vafuchs@wanadoo.fr](mailto:vafuchs@wanadoo.fr)

Tel. 01 43 67 94 38

Mobile. 06 62 49 64 85

[www.eoliennes-deux-cotes.com](http://www.eoliennes-deux-cotes.com)

[www.compagnieduvent.com](http://www.compagnieduvent.com)

Site dédié au débat public des Deux Côtes : <http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/>

## **LA COMPAGNIE DU VENT**

## **Annexe 1 : Les enseignements du débat public**

La Compagnie du Vent a soumis au débat public un projet préférentiel, le projet « Large », et deux variantes « Littoral » et « Grand Large ». Il ressort du débat que le projet « Large » est celui qui conjugue au mieux les performances environnementale, sociale et économique. C'est sur ce projet, très largement amélioré lors de ce processus de concertation, que La Compagnie du Vent s'engage à poursuivre les études et la concertation en se fondant notamment sur 5 grands enseignements du débat public :

1- Le soutien des principales collectivités régionales, départementales et littorales

Les régions picarde et haute-normande, les départements de la Somme et de la Seine-Maritime, et les deux communautés de communes concernées se déclarent prêtes à accompagner la réalisation du projet des Deux Côtes dans sa variante « Large » au bénéfice du tissu économique et de l'emploi local. Elles se placent dans la perspective du développement d'une filière française de l'éolien offshore, dont le projet des Deux Côtes peut constituer le premier maillon.

2- La position des acteurs socio-économiques en faveur du projet

Les deux CRCI (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie), le CESR (Conseil Economique et Social Régional) le Port de Dieppe, Le Havre Développement, la CCI (Chambre de commerce et d'Industrie) Littoral Normand-Picard ont formulé des propositions concrètes pour mobiliser les entreprises de leurs territoires ainsi que leurs propres ressources et réseaux pour l'accueil des bases arrières du parc, la fourniture de services et la réalisation d'éléments constituant le parc éolien en mer.

3- Les pêcheurs, au départ très opposés au projet, ont posé des conditions d'acceptation

Le dialogue engagé avec les deux Comités Régionaux de Pêche a permis de modifier la localisation du parc et son agencement, le rendant compatible avec les activités de pêche, y compris celle au chalut. La perte de surface de pêche est ainsi réduite à 1/1000<sup>ème</sup> du territoire de pêche des chalutiers du Tréport, au lieu des 5% initialement prévus dans le projet « Large ».

4- Les acteurs de l'environnement se déclarent favorables au projet mais restent attentifs aux conditions de sa réalisation.

Des compléments d'études seront à conduire en matière de protection de la faune marine et de suivi des oiseaux. En ce qui concerne le suivi environnemental, un Groupement d'intérêt Scientifique va être mis en place, sur le modèle de celui créé en Baie de Seine pour accompagner l'extraction de granulats.

5- Enfin, pour répondre aux préoccupations des propriétaires de maisons situées sur le littoral allant du Tréport à la Baie de Somme, La Compagnie du Vent a proposé de déplacer le parc éolien en mer des Deux Côtes afin de réduire encore davantage son impact visuel :

- les éoliennes sont décalées vers l'ouest / sud-ouest, et plus au large, de manière à réduire l'angle de vision – et donc l'espace occupé par le parc dans le panorama – d'environ un tiers depuis les communes du Tréport, de Mers-les-Bains, d'Ault, de Cayeux et du Marquenterre ;
- les éoliennes sont ainsi à l'écart de la route directe qui mène au large depuis le port du Tréport ;
- la distance moyenne des éoliennes à la côte passe à 18 kilomètres ;
- l'embouchure de la Baie de Somme est désormais située à plus de 25 kilomètres du parc éolien.

### **LA COMPAGNIE DU VENT**

## **Annexe 2 : Une opinion locale et nationale favorable au projet des Deux Côtes selon une étude TNS Sofres<sup>3</sup>**

L'étude TNS Sofres, réalisée en septembre dernier, fait apparaître les points suivants :

**Le projet des Deux Côtes est connu d'un Français sur trois**, une proportion significative à l'échelle nationale :

- 31%, dont 8% savent précisément de quoi il s'agit et 23% en ont entendu parler.

Il bénéficie *a fortiori* d'un bon niveau de notoriété au niveau local puisque

- 61% des personnes interrogées sur les deux départements confondus en ont entendu parler, dont 63% en Seine-Maritime et 58% dans la Somme.

Les sources d'information sur le projet sont d'abord locales : 74% des habitants des deux départements en ont entendu parler grâce aux médias locaux et 35% par le bouche à oreille. Le débat public a lui aussi joué un rôle important dans l'information, notamment dans la Somme, où il est cité par 19% de ceux qui ont entendu parler du projet. A noter que 32% des personnes interrogées dans les deux départements ont appris l'existence de ce projet par les médias nationaux ce qui confirme le caractère de grand projet à l'échelle du pays, et que 7% l'ont appris par internet.

**Le débat public est lui aussi connu :**

- 41% des habitants de la Seine-Maritime et 50% des Samariens au courant du projet en ont entendu parler, soit 44% en moyenne sur les deux départements.

**Le projet des Deux Côtes est soutenu localement :**

- Par 65% de la population locale
- 70% des habitants de la Seine-Maritime s'y disent favorables (*non favorables : 18%*)
- 55% des habitants de la Somme s'y disent favorables (*non favorables : 29%*)

Au plan national, le projet obtient aussi le soutien d'une majorité de Français :

- 61% s'y déclarent favorables (*non favorables : 21%*).

Globalement, au niveau local, **les conséquences positives pour le département sur le plan énergétique font consensus :**

- 84 % adhèrent à cette idée en Seine-Maritime
- 78% adhèrent à cette idée dans la Somme.

---

<sup>3</sup> Etude TNS Sofres réalisée du 17 au 22 septembre 2010. Deux échantillons de 500 personnes ont été interrogés du 17 au 20 septembre en Seine-Maritime et dans la Somme, permettant de présenter des résultats sur chacun des deux départements, et au global sur les deux départements. Par ailleurs, un échantillon national de 1000 personnes a été interrogé. Chacun de ces échantillons est représentatif de la population âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas – sexe, âge, profession du chef de ménage – stratification par circonscription pour les terrains locaux et par région et catégorie d'agglomération pour le terrain national).

### **LA COMPAGNIE DU VENT**

### **La majorité des personnes interrogées mesurent également les répercussions positives du projet sur le plan écologique...**

- 70% dans la Seine-Maritime
- 59% dans la Somme

### **... et sur le plan de l'emploi :**

- 60% pour chaque département.

**Mais les habitants des deux départements ont du mal à évaluer les répercussions du projet dans le domaine du tourisme :** qui recueillent en Seine-Maritime 27% d'avis négatifs contre 31 % d'avis positifs et 39% d'avis neutres, et dans la Somme 39% d'avis négatifs contre 26% d'avis positifs et 34% d'avis neutres.

**La question du paysage inquiète davantage,** avec notamment 39% des personnes interrogées qui anticipent des conséquences négatives en la matière en Seine-Maritime, et 56% dans la Somme.

Interrogés dans le détail sur le jugement qu'ils portent sur les projets, les habitants anticipent un certain nombre de bénéfices et témoignent aussi de certaines interrogations, plus prégnantes dans la Somme qu'en Seine-Maritime (*voir en annexe 1 les propositions de la Compagnie du Vent en réponse à ces interrogations et visant à rendre le parc compatible avec l'activité de pêche et moins visible depuis la côte*).

**Localement, les habitants sont majoritairement d'accord sur les bénéfices généraux** du projet, en termes d'écologie, de modernité et d'indépendance énergétique par exemple. D'autres dimensions, comme la pêche, la valeur immobilière des habitations de la région côtière, ou encore l'attrait touristique, font l'objet de davantage d'interrogations, mais sans que l'on constate de véritable blocage. Ainsi :

- 58% des habitants de la Seine-Maritime et 53% dans la Somme sont d'accord avec l'idée que le projet va permettre de *créer durablement de l'emploi*.
- 39% des habitants de la Seine-Maritime et 49% dans la Somme pensent qu'il va *entraîner une dévalorisation des habitations de la région côtière*.
- 50% des habitants de la Seine-Maritime estiment que le projet *peut compromettre durablement l'activité des pêcheurs de la région*, 57% dans la Somme<sup>4</sup>.

**La perception du débat public se révèle positive.** Celui-ci est jugé *nécessaire* et *mené de façon honnête* par respectivement 91% et 61% des habitants de la Seine-Maritime qui en ont entendu parler. La tendance est identique dans la Somme 92% de ceux qui en ont entendu parler l'ont également trouvé *nécessaire* et 65% conduit *de façon honnête*. En revanche, seule une minorité pense qu'il a *fait évoluer le projet de façon positive* : 40% en Seine-Maritime, 43% dans la Somme.

*Pour plus de détails, la présentation TNS Sofres est jointe en annexe.*

---

<sup>4</sup> La Compagnie du Vent a entendu ces préoccupations et y a répondu avec de nouvelles propositions, et la mise en place d'un dispositif vaste de concertation et d'information du public. Voir ci-dessus

#### **LA COMPAGNIE DU VENT**

### **Annexe 3 : chiffres clés et calendrier prévisionnel**

<b>Projet « Large » : chiffres clés</b>	
-	Implantation de 140 éoliennes à 18 kilomètres en moyenne (les plus proches seraient situées à 15 kilomètres des côtes et à 25 kilomètres de la Baie de Somme)
-	Puissance : 700 mégawatts, soit la consommation électrique annuelle de 900 000 personnes
-	1,8 milliards d'euros d'investissement
-	8,5 millions d'euros de taxe annuelle aux collectivités et aux usagers de la mer
-	2 millions de tonnes d'émission de CO <sub>2</sub> évitées par an
-	12% de la puissance éolienne en mer à installer d'ici à 2020 et 4% des objectifs français de production d'électricité à partir de sources renouvelables
-	2 000 emplois locaux pendant les 3 années de construction. 150 emplois permanents pendant les 30 années d'exploitation

### **Calendrier prévisionnel**

- ✓ 2010 / 2011 : Demande d'occupation du territoire maritime et constitution du dossier réglementaire relatif à l'appel d'offres. Etudes d'impact complémentaires (milieu naturel, humain et physique)
- ✓ Fin 2012 / à fin 2015 : 3 ans de chantier
- ✓ Fin 2015 : Mise en service envisagée de la totalité du parc éolien en mer

\*\*\*

### **LA COMPAGNIE DU VENT**

Le Triade II • Parc d'activités Millénaire II • 215, rue Samuel Morse • CS 20756  
34967 MONTPELLIER CEDEX 2 • FRANCE  
Tél +33 (0)4 99 52 64 70 • Fax +33 (0)4 99 52 64 71  
info@compagnieduvent.com www.compagnieduvent.com  
S.A.S au capital de 13.872.375 € • R.C.S. MONTPELLIER B 350 806 683  
TVA FR 34350806683